



ALLOCUTION DE SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTATS MEMBRES/PARTENAIAES DE LA TRIPARTITE SUR LA CRISE DE COVID-19

Le Groupe de travail tripartite (GTT) est pleinement conscient des ravages que la pandémie COVID-19 continue de causer aux États membres/partenaires de la Tripartite et, par extension, à la mise en œuvre du programme de travail de la Tripartite. Le GTT note ce qui suit :

1. Les fermetures et les confinements de frontières qui en résultent entraînent une réduction significative du commerce intra-tripartite. Les petits commerçants qui sont l'épine dorsale des économies de la Tripartite ainsi que les services de transport, le tourisme, les chaînes de distribution sont les plus touchés.
2. Les impacts macro-économiques, y compris la réduction de la croissance, les contraintes budgétaires et financières ainsi que les impacts socio-économiques associés à la perte d'emplois, à la fermeture des établissements d'enseignement, aux restrictions de circulations et aux distanciations sociales.
3. Les menaces pesant sur le développement durable dans les États membres de la Tripartite résultant du détournement de ressources limitées vers la prévention de la propagation et du traitement de la maladie ainsi que l'aide aux groupes vulnérables.
4. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement, les économies et les entreprises de la Tripartite ayant du mal à s'approvisionner en matières premières/intrants, produits finaux et autres fournitures auprès de fournisseurs mondiaux, en raison de la pénurie de produits essentiels.
5. L'effet net est le ralentissement de la croissance dans la région, des pertes d'emplois et de revenus, une charge de morbidité élevée et une augmentation de la pauvreté.

Compte tenu de cette situation, le Groupe de travail tripartite souhaite :

6. Réaffirmer sa solidarité avec tous les États membres/partenaires de la Tripartite alors qu'ils œuvrent solidairement et individuellement à la lutte contre la pandémie.
7. Reconnaître et apprécier pleinement les politiques et mesures recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et les initiatives de la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires au développement pour lutter contre le COVID-19 ainsi que les directives élaborées par les CER de la Tripartite.
8. Exhorte les États membres/partenaires de la Tripartite de demeurer proactifs et unis dans la lutte contre le COVID-19, afin de minimiser les perturbations des moyens de subsistance, des entreprises et du commerce de transit.

9. Encourager les États membres/partenaires de la Tripartite à se conformer à des normes uniformes et à des directives régionales afin de minimiser les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement des produits essentiels, y compris les approvisionnements alimentaires dans la région de la Tripartite.
10. Exhorter les États membres/partenaires de la Tripartite à faciliter la production et la disponibilité de produits médicaux, ainsi que du matériel pharmaceutique et médical, afin d'améliorer la réponse à la pandémie.
11. Encourager les États membres/partenaires de la Tripartite à faciliter la circulation transfrontière de biens et services essentiels tout en respectant les exigences en matière de santé et de sécurité.

Le Groupe de travail tripartite s'efforcera de partager les informations et les meilleures pratiques entre les États membres de la Tripartite et facilitera également la coordination des réponses à la pandémie.

Publié au nom du Groupe de travail tripartite

**La Secrétaire générale du COMESA
Présidente sortante du Groupe de travail tripartite**

Chileshe Mpundu Kapwepwe

Le 22 avril 2020